

Conditions de vente : La vente se fera au comptant. Les acquéreurs paieront en sus des enchères par lots les frais suivants : 23.92% TTC et 14.32% TTC pour les lots judiciaires. Les objets seront vendus en l'état, aucune réclamation ne sera recevable dès l'adjudication prononcée, les expositions préalables ayant permis aux acquéreurs de constater l'état des objets présentés. En cas de paiement par chèque, non certifié, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement. Les Commissaires-Priseurs et leurs collaborateurs se chargent d'exécuter sans frais supplémentaires les ordres d'achat d'amateurs ne pouvant assister à la vente.